

Séance de consultation publique du 11 octobre 2016

Référence	Consultation publique	Objet
1673-006	Règlement modifiant le règlement numéro 1673 de lotissement.	Règlement dans le but de corriger la désignation du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées de résidences isolées.
1675-219	Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage.	Règlement dans le but de modifier certaines dispositions relativement aux usages complémentaires à un usage résidentiel, et établir le nombre minimal d'arbres plantés et maintenus pour des usages de type trifamilial.
1675-222	Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage.	Règlement dans le but d'établir des dispositions applicables aux abris d'autos temporaires reliés à un usage résidentiel en zone agricole.
1675-223	Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage.	Règlement dans le but de permettre dans la zone 1-C-28 les usages de type « H-07 : Multifamiliale (+ de 12 logements) » d'un maximum de 3 étages de hauteur. Il établit les normes qui leur sont applicables.
1795-012	Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.	Règlement dans le but de modifier les montants de dépôt de garantie requis dans le cas de plans d'implantation et d'intégration architecturale.
DM 2016-0055R	Demande de dérogation mineure.	410, rue Dubois Permettre un empiètement partiel du mur de la façade dans la marge avant, et de réduire cette marge à 13,0 mètres pour une section du décroché architectural, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 15,0 mètres.
DM 2016-0079	Demande de dérogation mineure.	205, rue de Bellefeuille Permettre que la marge arrière du bâtiment résidentiel unifamilial soit de 3,29 mètres alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 7,60 mètres.